

Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale
Direction Enfance Famille
Maison du Département de l'Ouest Orléanais
44, Rue de Châteaudun
45130 Meung-sur-Loire

XXXXXX

Réf : Dossier Familial NXXXXX
Contact : XXXXX (02.18.21.29.79)
Objet : Allocations temporaires -
Décision du 14/04/2021

Meung-sur-loire, le 23 avril 2021

Madame,

NOTIFICATION POUR LE VERSEMENT D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES

➤ Par ordre de paiement payable auprès de la **S.I.P. Orléans Sud - 9 avenue du Président John Kennedy - 45000 ORLEANS** pour la période du 01/04/2021 au 30/04/2021 :

Aide	Montant à verser	N° d'ordre de paiement
Allocations Temporaires	138,00 €	AT/21/O/147

L'aide sera versée en espèces sur présentation : de la présente notification originale, de l'ordre de paiement original et d'une pièce d'identité du bénéficiaire de l'aide.

Pour le Président et par délégation,

Sylvie VAILLANT
Responsable du service Accueil et
Accompagnement



Responsable du Service Dématerialisation
et Modernisation

Thierry LASCOU

ORDRE DE PAIEMENT

Ordonnateur : **MDD - de l'Ouest Orléanais**
 Service :
 Département :

Attention. – La validité de cet ordre de paiement est limitée. En cas de retard apporté à son encaissement par le créancier, ce dernier court le risque de se voir opposer la prescription à l'expiration du délai de déchéance prévu par la loi 68-1250 du 31/12/1968 (validité limitée au 31/12 de la 4^{ème} année suivant celle d'émission).

Exercice 2021

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER COMPTE À CREDITER	SOMME NETTE REVENANT AU CREANCIER	REF. DU MANDATEMENT – OBJET DE LA DEPENSES – PIECES JUSTIFICATIVES						IMPUTATION	SOMME MANDATEE	RETENUES ET OPPOSITIONS		
		ANNEE D'ORIG.	DATE D'EMISSION	N° DU BORDEREAU	N° DU MANDAT	N° du Chèque ou de l'Ordre de Paiement	COMP. ECON.NAT. COMP. INVESTIS.			RETEN. CODE DES	MONTANT	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
XXXXXX	138,00 €	2021	23/04/2021					65111 - 51	138,00 €			
<p>Responsable du Service Dématérialisation et Modernisation</p> <p>Allocation Temporaire Famille-Paerie Départementale Décision du 14/04/2021 Thierry LASCOU</p> <p>Poste comptable du Loiret : S.I.P. Orléans Sud - 9 avenue du Président John Kennedy - 45000 ORLEANS</p>												
	Pour acquit de la somme de	Arrête le présent mandat à la somme figurant à la colonne 10 :										
Timbre « Vu bon à payer »	A	, le						138,00 €				
										TOTAL des retenues et oppositions		
										NET à Payer		

Pour le Président et par délégation

Sylvie VAILLANT
 Responsable du service Accueil et Accompagnement